Lou papafard moutassin

Numéro 68 17° année Juillet 2018

Le papier motassin, bulletin municipal de la commune de la Motte d'Aigues

- SOMMAIRE P. 1
- LE MOT DU MAIRE P. 1
- INFORMATIONS DIVERSES P. 1
- ÉTAT CIVIL P. 2
- INFORMATIONS MUNICIPALES P.2
- RUBRIQUE DE L'ECOLE P. 4 - 5
- **LES ASSOCIATIONS P. 6 - 7 - 8**

LE MOT DU MAIRE

Je reviens une fois encore sur l'incivisme de certains de nos habitants.
En effet, nous trouvons régulièrement des dépôts sauvages à coté des conteneurs d'Ordures Ménagères alors que sur simple appel téléphonique en Mairie, nous pouvons venir chercher vos objets encombrants tous les mardis gratuitement à domicile.
Je vous rappelle que vous pouvez également demander en Mairie sur présentation de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile une carte d'accès gratuit à la déchetterie de La Tour d'Aigues.

Incivisme également sur les places de parking, notamment sur le temple, sur les trottoirs, etc…
Après plusieurs avertissements donnés par la Mairie sans résultat, j'ai demandé à la nouvelle brigade spéciale des communes de verbaliser les contrevenants.

Conditions d'accès aux massifs forestiers en période estivale

Dans le cadre de vos activités, vous voudrez bien prendre en compte ces infos et faire preuve d'une très grande vigilance par rapport aux risques incendie.

Pendant la période estivale, du 1er juillet au 15 septembre, l'accès aux massifs forestiers en Vaucluse est réglementé en raison du risque d'incendie (arrêté permanent du 24 juillet 2015), et en fonction des conditions météorologiques.

La préfecture communique chaque jour, la veille pour le lendemain, les possibilités d'accès dans les massifs forestiers, déterminées par le niveau de danger météorologique « feux de forêts », établi par Météo-France.

La diffusion de l'information est assurée par :
- Un communiqué de presse en cas de limitation ou d'interdiction d'accès,
- Un affichage cartographique sur le site internet départemental de l'Etat,
- Les réseaux sociaux,
- Un message vocal accessible par borne téléphonique.

Le numéro de cette borne téléphonique a changé.
Le nouveau numéro dédié est le : **04 28 31 77 11**

Mutuelle de village

La prochaine permanence de proximité de La Mutuelle Générale d'Avignon, dans notre commune se fera sur rendez-vous à l'accueil de la Mairie (04.90.77.62.09) les :

- Mardi 4 septembre
- Mardi 2 octobre

De 9 h à 11 h 40 et de 13 h 30 à 16 h 30

PROCHAIN NUMÉRO

Le Prochain numéro paraîtra en octobre 2018. Remettez vos propositions d'articles en Mairie avant le 15 septembre 2018. MERCI

Imprimé en Mairie de La Motte d'Aigues Directeur de la parution : M. le Maire de la Motte d'Aigues

ETAT CIVIL

Naissance :
- Willow Madeleine Paulette TYLER LEMOINE-DOMINEZ née le 4 avril 2018

Félicitations aux nouveaux parents !

Mariages :
- Emmanuel Rémy Louis SERVAES et Mélanie Thérèse BAZARD le 28 avril
- Jimmy Christian Maurice MOREAU-BLANC et Valeriia Iurievna KHOROSHEVA le 5 mai
- Miguel André SERRA et Nathalie Christine GUEYDAN le 9 juin

Tous nos vœux de bonheur aux époux !

Baptême Républicain :
Lina LUCCHINI le 23 juin 2018

Sincères félicitations !

INFORMATIONS MUNICIPALES

Compte administratif

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		639 400.26		698 339.62		1 337 739.88
Opérations de l'exercice	689 156.06	853 809.08	185 795.11	271 594.78	874 951.17	1 125 403.86
TOTAUX	**689 156.06**	**1 493 209.34**	**185 795.11**	**969 934.40**	**874 951.17**	**2 463 143.74**
Résultats clôture		804 053.28		784 139.29		1 588 192.57
Restes à Réaliser			439 830.15	6 375.00	439 830.15	6 375.00
TOTAUX CUMULES	**689 156.06**	**1 493 209.34**	**625 6 25.26**	**976 309.40**	**1 314 781.32**	**2 469 518.74**
RESULTATS DEFINITIFS		**804 053.28**		**350 684.14**		**1 154 737.42**

Dispositifs estivaux 2018

1 – ***Emploi du feu***

Du 1er **mars au 15 avril et du 1er juin au 15 octobre**, les propriétaires des terrains situés à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres d'une zone exposée au risque feux de forêts, **ne peuvent allumer de feu sans avoir sollicité et obtenu une dérogation préalable du Préfet**.

2 – ***Artifice de divertissement***

L'utilisation d'artifice de divertissement du groupe 1,2, 3 et 4 est **interdite toute l'année** à l'intérieur des massifs forestiers du Vaucluse, et **du 1er mars au 15 avril et du 1er juin au 15 octobre**, si le périmètre de sécurité de ces artifices chevauche la bande située jusqu'à 200 mètres des zones exposées au risque feux de forêts. **Du 1er mars au 15 avril et du 1er juin au 15 octobre** la mise en œuvre d'un **spectacle pyrotechnique** est soumise à **autorisation préfectorale**. L'emploi de tout type d'artifices de divertissement est interdit toute l'année par vent fort sur l'ensemble du territoire du département.

3 – ***Débroussaillement des constructions***

La règlementation du débroussaillement s'applique sur les terrains en nature de bois, forêts, et terrains assimilés landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements et sur les terrains situés à moins de 200 mètres de ces zones dites « zones exposés=es aux incendies de forêt » qui est défini par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012 relatif à la détermination des massifs forestiers de Vaucluse.

4 – ***Surveillance estivale des massifs forestiers***

Du 1er juillet au 15 septembre l'accès aux massifs forestiers du Vaucluse est règlementé en fonction du risque météorologique journalier défini par l'antenne Météo France Valabre. Pendant la même période, l'emploi du feu est interdit à proximité des massifs forestiers. Afin de veiller à la bonne application de ces règlementations, de nombreux acteurs de la protection des forêts contre l'incendie interviennent ➢ patrouilles DFCI, patrouille de protection de la forêt, service DIS, comités communaux feux de forêt…..

INFORMATIONS MUNICIPALES (Suite)

5 – ***Opération « tranquillité vacances »*** : l'opération « tranquillité vacances », doit permettre de prévenir les cambriolages. Ce dispositif, totalement gratuit, permet de faire surveiller son domicile, vacant pendant les vacances scolaires, par les services de police ou de gendarmerie.
Des patrouilles de police et de gendarmerie, dans le cadre de leurs missions, assurent en effet des passages fréquents sur les domiciles signalés.
Une brochure, éditée par le ministère de l'intérieur, *« contre les cambriolages, ayez les bons réflexes ! »*, disponible sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse (http://www.vaucluse.gouv.fr) apporte des conseils pour lutter contre les cambriolages.
L'ensemble du dispositif est disponible sur le site du ministère de l'intérieur :
http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile/Zen-en-vacances-Beneficiez-de-l-Operation-Tranquillite-Vacances

Carte de transport scolaire

Pour une première inscription, suivre le lien :
https://www.maregionsud.fr/se-deplacer/reseau-regional-des-transports/transports-scolaires/inscription-aux-transports-scolaires.html
cliquer sur le département 84 et suivre les instructions.

Pour un renouvellement, la région envoi aux familles un courrier contenant un identifiant et un mot de passe, et une adresse de connexion. Cliquer sur "Je m'inscris en ligne" et suivre les instructions.
Attention il faut vous munir de votre quotient familial qui va être demandé dans le formulaire.

Lorsque le dossier informatique est renseigné, deux possibilités :
- Soit vous avez le message : **Votre demande de transport scolaire est enregistrée.**
- Soit vous avez le message : **Votre demande de transport scolaire est en attente.** Cela signifie que vous avez des réductions et que le serveur calcule la somme que vous avez à payer. Vous recevrez un message avec le montant à payer.

Votre inscription en ligne est terminée. Il vous appartient de régler votre participation au transport scolaire, votre gestionnaire précisé dans le mail.
Joignez votre paiement par chèque, en inscrivant au dos du chèque les nom et prénom de l'enfant, le numéro d'identifiant accompagné d'une lettre suivie 50 grammes , libellée à votre adresse, pour le retour de la carte d'abonnement.

Si vous n'avez pas reçu de courrier pour le renouvellement vous pouvez télécharger le document sur le site de la région (lien ci-dessus).

Bonne route et bonnes vacances

Bruits de voisinage : rappel des articles 7 - 8 et 9 de l'arrêté préfectoral du 4 août 2004

Article 7 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ainsi que de ceux résultant du comportement des occupants, de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.
Article 8 : Tous travaux bruyants de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :
- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h
Article 9 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

INFORMATIONS DIVERSES

Avec « l'Association des Étudiants Polynésiens » d'Aix en Provence Justine G. de la Motte d'Aigues a remporté le premier prix de danse tahitienne (catégorie Otea) à Paris. Les cinq danseuses sont championnes d'Europe de la discipline !!!
Elles participent donc au mois de novembre à la coupe du monde qui se déroulera à Tahiti.
Nous leurs souhaitons « bonne chance »
Bravo et encore félicitations pour votre prestation !!!

Sortie au Zoo de La Barben pour la classe de PS

Commémoration du 8 Mai 2018 pour la classe de CM1-CM2

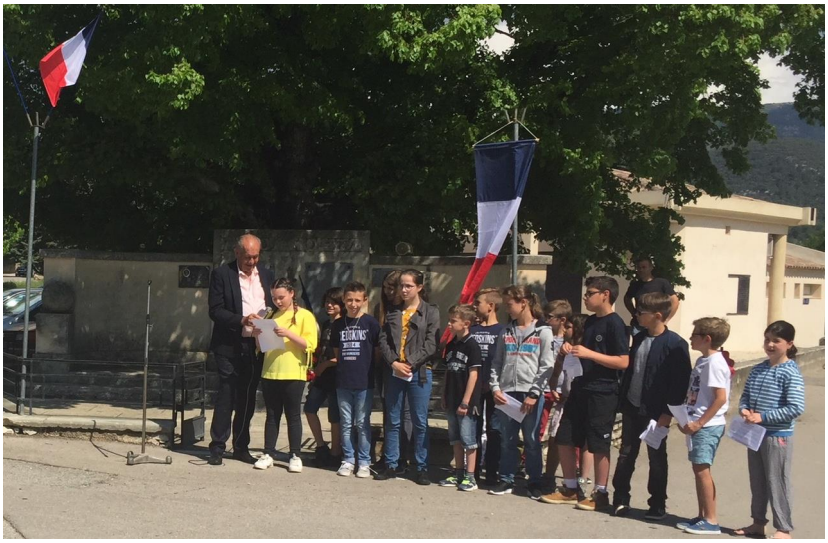

Pique-nique à l'étang de la Bonde pour toutes les classes

Chorale des CM1-CM2 avec le collège Albert Camus de La Tour d'Aigues

Challenge inter-écoles de Scrabble pour la classe de CM1-CM2

Ateliers sur la préhistoire pour la classe de MS-GS

LES ASSOCIATIONS DE NOTRE COMMUNE

CONVIVIALITE ET CULTURE

Association Convivialité et Culture à la Motte d'Aigues

Bonjour à tous !

Avec l'année scolaire s'achèvent nos activités de l'année ; nous reprendrons bien sûr en septembre les ateliers classiques : peinture , espagnol, piano, informatique, français pour étrangers, modelage, sorties culturelles, balades à pied ; déjà, nous pouvons vous annoncer l'ouverture d'un nouvel atelier de peinture sur verre. Par ailleurs, si vous avez des dons manuels, créatifs, linguistiques ou autres, et que vous ayez envie de les partager dans une atmosphère conviviale, n'hésitez pas à nous contacter ; nous serons très heureux d'accueillir de nouveaux talents :
claudine.bideau@orange.fr ou 04 90 07 75 82
Les artistes de l 'association ont fait leur exposition à la mi-juin : quelques photos vous donneront un échantillon de leur travail ; surtout, n'hésitez pas à nous rejoindre à la rentrée, si vous maniez les pinceaux, le couteau, les crayons, le pastel … ou tout simplement si vous désirez apprendre à la faire. Bonnes vacances et …. à bientôt !

MAISON DE SOINS NATURELS

Une Maison de Soins Naturels en Sud Luberon !
Un groupe de thérapeutes bénévoles du Pays d'Aigues se rassemble pour co-créer
une ***Maison de Soins Naturels.*** C'est à partir d'une envie commune de partage, de solidarité et de transmission qu'est née cette association. Les praticiens et accueillants y seront entièrement bénévoles. Le prix des consultations (de 7 à 27 ú en fonction du quotient familial) permettra de prendre en charge les frais de fonctionnement du dispensaire. Nous visons, à moyen terme, une autonomie financière.

À ce jour, une dizaine de dispensaires de soins naturels existe en France. Pour concrétiser ce projet, **nous recherchons un local, T3 ou T4, proche de La Tour d'Aigues**.
Venez nous rencontrer, nous serons présents sur le marché de Saint Martin de la Brasque, un dimanche matin par mois de mai à octobre.

Si vous désirez nous soutenir pour développer ce projet, contactez-nous. Mail : *maisonsoinsnaturels@gmail.com*
Anne BAAS : 07 70 18 06 22
Huguette GUERMONPREZ : 06 82 94 44 41
Notre objectif est de rendre accessible à tous nos pratiques :
naturopathie, réflexologie, somatopathie, massage, énergétique chinoise, coaching, psychothérapie, yoga, Qi Qong…
Une sorte de **dispensaire pour tous en sud Luberon** !

LES AMIS DU TEMPLE MOTTASSIN

Les faits marquants de ce trimestre ont été deux manifestations très différentes dans notre temple, un concert du groupe Pâte à Swing et une conférence autour du vin.

Le concert de Pâte à Swing du dimanche 25 mars, devant un auditoire nombreux a été mémorable. Frédéric Savornin guitariste du groupe habitant notre village a d'emblée instauré un caractère familial et bon enfant à cette manifestation. Nous avons encore une fois pu apprécier la virtuosité et la musicalité de tous les instrumentistes. http://www.pateaswing.com. La soirée a été émaillée de surprises avec une intervention de Fabiana Cantarella qui nous a brillamment interprété au piano deux très belles pièces du compositeur argentin Astor Piazzola. Une autre intervention surprise et totalement improvisée fut celle du président d'A.T.M. qui s'est vu invité par Frédéric Savornin à venir chanter avec lui le tube des Beatles « Michelle ». La manifestation s'est achevée par un pot très animé mêlant public et musiciens où régnait une ambiance de joie et de partage.

La conférence de Stéphane Laye le dimanche 27 mai, autour des vins de la région a été d'un grand intérêt. S'appuyant sur une vidéo projection, son exposé, très complet et passionné a porté sur les terroirs, la culture de la vigne, les procédés de vinification et les nouvelles pratiques bio. L'orateur, qui possédait parfaitement son sujet, nous a expliqué toutes les techniques liées à l'élaboration du vin depuis la culture jusqu'à la mise en bouteille. Il nous a également fait partager ses connaissances d'œnologue en matière de dégustation. Nous avons beaucoup appris sur le sujet, Stéphane nous a fait prendre conscience de la technicité des métiers du vin et de leur complexité.
Pour finir dans la convivialité, l'exposé a été suivi d'une dégustation (avec copieux buffet) ce qui a permis à chacun d'apprécier la qualité de quelques vins des environs, du conventionnel au bio-dynamique en passant par le biologique.
Notre prochaine manifestation se tiendra le samedi 4 août sur la place du temple. Nous prévoyons à 18 h au temple, un petit concert (ouvert à tous) de quelques musiciens Mottassins (chanteurs et instrumentistes). Celui-ci sera suivi d'un pique-nique réservé aux riverains du temple et aux adhérents de l'Association (nous ne pouvons ouvrir à tout le monde faute de place).

COMITE DES FETES

Voilà l'été et notre fête votive qui se prépare pour le week-end du 6 - 7 - 8 - 9 juillet. (Voir le programme en page 8)
Avec cette année un méchoui le samedi 7 au soir et la soupe au pistou le dimanche 8 au soir aussi. Réservation avant le 5 vivement conseillée. La diffusion du match annoncée le vendredi soir n'aura pas lieu, nous en sommes désolés.
Feu d'artifice offert par la mairie le dimanche 8 à 22h sous les cerisiers.
Concours de boules et de contrée. Manèges, churros
Buvette et petite restauration sur place.
Nous sommes toujours en recherche active de membres bénévoles pour mener à bien toutes les activités proposées.
Merci à vous !!

L'ATELIER COIFFURE
La Motte d'Aigues
Quartier l'Arcade
09.67.01.08.68
l_atelier.coiffure@outlook.com
du mardi au samedi de 9h00 à 19h00 NON-STOP

ANOUCHKA COUTURE
RETOUCHES - CONFECTION
TAPISSERIE EN MEUBLES
REPASSAGE
(... PRIX IMBATTABLES ...)
RUE RÉGIS AMBROIS
84240 LA MOTTE D'AIGUES
TEL: 04 90 77 72 97 / 06 03 62 56 57
MAIL : DESANTI.OLENA@LAPOSTE.NET

DAVID SAVELLI
MÉDECINE CHINOISE:
Acupuncture, Ventouses,
Massages, Diététique adaptée,
Huiles essentielles.
TRAITEMENTS NATURELS
SUR RENDEZ-VOUS:
PLACE DU TEMPLE
84240 LA MOTTE D'AIGUES
06.27.63.03.17
sante.yinyang@yahoo.com

PROGRAMME DE LA FÊTE VOTIVE

FÊTE VOTIVE 2018
La Motte d'Aigues

organisée par le comité des fêtes de la Motte d'Aigues

Vendredi 6 Juillet

21h **Karaoké en plein air**

Suivi Soirée DJ avec Musik Passion

Samedi 7 Juillet

15h **Concours de Boules**

Équipe de 2 joueurs, 90€ + FP
Inscription Bar La Bégude
10€/équipe
Consolante automatique
Tirage 15h30

20h **Agneau à la broche**

Prix adulte : 20€
Enfant -12 ans : 9€
Attention : Réservation obligatoire avant le jeudi 5 juillet dernier délai
Apportez vos couverts et assiettes
Contacter Sonia au 06 46 06 13 25

22h **Soirée Dansante**

Animée par Musik Passion
Ambiance assurée

Dimanche 8 Juillet

09h **Concours de Contrée**

Par équipe, 80€ + FP
Inscription 10€ par équipe au Bar La Bégude

15h **Concours de Boules**

Équipe de 2 joueurs, 90€ + FP
Inscription Bar La Bégude - 10€/équipe
Consolante automatique - Tirage 15h30

18h **Loto en plein air**

Organisé par «Les Amandiers en fleur»
Association 3ème âge du village

20h **Soupe au Pistou**

Prix adulte : 13€ - Enfant -12 ans : 6€
Attention : Réservation obligatoire avant le jeudi 5 juillet dernier délai
Apportez vos couverts et assiettes
Contacter Sonia au 06 46 06 13 25

22h **Feu d'Artifice**

Offert par la Mairie de la Motte d'Aigues

Animation musicale avec Alexandre Melchior

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération - Ne pas jeter sur la voie publique - Maxi Prim Pertuis 04 90 79 44 20

Lundi 9 Juillet

09h **Concours de Boules Jeu Provençal**

Équipe de 2 joueurs, 100€ + FP
Consolante automatique - 10€/équipe
Inscription Bar La Bégude - Tirage 9h30

12h **Grillade Party**

Tous les soirs : Grillades - Sandwichs - Buvette

Manèges forains, buvette, restauration sur place.
En cas de mauvais temps, les concours de boules seront annulés.
Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents.
Le CdF se réserve le droit de supprimer certains divertissements.